

## Le dispositif bénéficie aux jeunes diplômés dont la situation répond aux critères d'éligibilité définis par le Conseil d'Administration de l'association.

- Avoir moins de 30 ans le jour de l'inscription
- Être titulaire d'un BAC+3 minimum validé
- Résider en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) et/ou les parents résident en QPV ou ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

ET/OU

- Être issu d'un milieu social modeste définis entre autres tel que :
  - Bénéficiaire du RSA ou minima sociaux
  - Situation de handicap (RQTH : Reconnu en Qualité de Travailleur Handicapé).
  - Boursier sur critères sociaux durant ses études
  - Catégorie socioprofessionnelle des parents



**CRITÈRES**